



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



Concertation régionale en Île-de-France :
plénière de clôture

Jeudi 20 avril 2023

PACTE
» LOI
D'ORIENTATION
& D'AVENIR
AGRICILES

FRANCE
NATION
VERTE
Agir - Mobiliser - Accélérer

INTERVENTION DE MONSIEUR MARC GUILLAUME, PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS

INTERVENTION DE MADAME VALÉRIE LACROUTE, VICE-PRÉSIDENTE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE CHARGÉE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

INTERVENTION DE MONSIEUR CHRISTOPHE HILLAIRET, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

PROPOSITIONS RÉGIONALES ISSUES DE LA CONCERTATION

GT 1 : ORIENTATION & FORMATION

Mesures finalisées

1. **[Consensus] Promotion des métiers** : Favoriser la promotion des métiers en milieu scolaire auprès des prescripteurs de l'emploi et de l'orientation. Mieux sensibiliser le corps de l'enseignement et de l'orientation (en prenant en compte toutes les agricultures)
 2. **[Consensus] Accompagner la formation des porteurs de projet** avant installation :
 1. Ouvrir davantage le Compte personnel de formation (CPF)
 2. Faire en sorte que les porteurs de projet et en émergence puissent avoir leurs formations prises en charge
 3. Intégrer le secteur agricole dans les aides à la reconversion mises en place par pôle emploi (commun au GT2)
 3. **[Consensus] Favoriser les aides à la création de logement** et/ou les aides aux paiements des loyers concernant les apprentis, alternants, stagiaires et salariés du secteur agricole
 4. **[Consensus] Mettre en place des incubateurs / espaces-test / expérimentations** dans les lycées agricoles afin d'accompagner au mieux les porteurs de projet (commun au GT2). Ainsi que le tutorat et le parrainage (échanges en GT2)
 5. **[Consensus] Référentiels** : S'assurer de la participation des partenaires professionnels et de l'enseignement (selon les expertises) dans l'élaboration des référentiels de formation, et adapter les référentiels de formation aux transitions (sociales, technologiques, climatiques et économiques)
 6. **[Consensus] Passerelles** : Créer des passerelles entre le Ministère de l'éducation nationale et le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pour faciliter les changements d'orientation
-

GT 2 : INSTALLATION & TRANSMISSION

Mesures finalisées

- 1) **[Consensus] DICAA** : Envoi du courrier de Déclaration d'intention de cessation d'activité agricole (DICAA) à 5 ans avec un rappel à 3 ans (avant l'âge de départ en retraite)
 - 2) **[Consensus] VAE** : Simplifier la VAE pour qu'elle soit un vrai levier de reconnaissance des acquis par expérience du diplôme de niveau 4 agricole. Simplifier, renforcer et encadrer l'organisation de la VAE par des formations théoriques et pratiques liées au diplôme visé par la VAE
 - 3) **[Consensus/ Dissensus] Mettre en place des espaces-tests, incubateurs, parrainages pour les cédants et les repreneurs**
 - a. **[Consensus] Mettre en place des incubateurs / espaces-test /expérimentations/ parrainage / tutorat** afin d'accompagner au mieux les porteurs de projet (validée au GT1) avant de s'immatriculer en tant qu'exploitant agricole et développer cet outil dans le cadre de la perspective d'une installation conformément à la législation propres à l'installation agricole
 - b. **[Dissensus]** Mise en place de ces outils en partenariat avec les lycées agricoles
 - c. **[Consensus] Mettre en place des espaces test couveuses** aussi bien pour les cédants que les porteurs de projets
 - 4) **[Consensus] Construire un dispositif d'accompagnement pour les plus de 40 ans**
 - 5) **[Consensus] Communiquer sur la phase d'émergence** de projet (lors du PAI) comme une étape optionnelle en amont du parcours à l'installation
 - 6) **[Consensus] Définir l'Agriculture urbaine**: définition : activité agricole (telle que définie à l'article L311-1 CRPM) tenant à l'implantation urbaine ou péri-urbaine
-

Mesures finalisées

7) Dispositif « Installation-transmission »

- a) **[Consensus sur un guichet unique mais dissensus sur la gouvernance] Labellisation d'un acteur unique** (ex des Chambres d'Agriculture) comme centralisateur et coordinateur des dispositifs d' « Installation – Transmission » avec la contribution des experts des différents organismes professionnels agricoles :
 - i. **[Consensus] Mettre en place un PAIT** (point accueil installation transmission) **ou PAFIT** (point accueil installation formation transmission) pour l'accompagnement humain, économique et financier, technique, juridique. Il serait localisé à l'Est d'une part et à l'Ouest d'autre part de la région IDF
 - ii. **[Dissensus] Gouvernance du guichet unique**
 - b) **[Consensus] Création d'une aide financière** (subventions, réduction d'impôts, crédit d'impôts) pour un accompagnement des futurs cédants dans les domaines économique, fiscal, juridique et patrimonial pour la réalisation d'études
 - c) **[Consensus] Créer une aide financière** (subventions, réduction d'impôts, crédit d'impôts) pour accompagner **les nouveaux installés** dans les domaines technique, économique, humain, juridique et financier au moyen d'experts référencés afin de conforter une installation pérenne et viable
 - d) **[Consensus] Créer un outil d'évaluation de reprise et/ou cession** d'exploitation sur des critères économique, financier, humain, technique et juridique
 - e) **[Consensus] Accompagner la réalisation du bilan carbone** du jeune au départ de son installation ou incitation du cédant à faire un diagnostic
-

Mesures finalisées

8) [Consensus] Créer un cadre économique, social et fiscal incitatif pour le cédant et repreneur sur la transmission de l'exploitation :

a) Sur la **transmission de l'exploitation** :

- i. Article 151 septies A du CGI: Plus-values de cession: étendre l'exonération à la CSG-CRDS + étendre la durée à 5 ans au lieu de 2 ans
- ii. Article 151 septies: Plus-values rehausser le seuil d'exonération de 250 000 € à 400 000 € (à l'identique du rehaussement de seuil de l'article 238 quinquies du CGI)

b) Sur la **transmission ou l'acquisition du Foncier** :

- i. Plafonnement de la soulte de bail cessible, au profit du propriétaire lors de la signature du bail, à 5 années de fermage
- ii. Sur la transmission à **titre gratuit**: propriétaire donnant à bail long terme augmenter les seuils de l'article 793 – 3 -3° et 793 bis du CGI à 500 000 € et 1 000 000 € (au lieu de 300 000 € et 500 000 €) lorsque le donataire est exploitant agricole: objectif accroître l'attractivité de la propriété agricole et faciliter la transmission patrimoniale du foncier agricole
- iii. Acquisition à **titre onéreux**: modifier l'article 1594 F du CGI - taxe de publicité foncière au taux réduit en supprimant la condition préalable de 2 ans d'exploitation par bail: objectif: faciliter l'acquisition du foncier par un nouvel exploitant

c) **Cession progressive de l'exploitation** : Versement au profit du cédant d'une aide défiscalisée de 500 € net par mois, sur maximum 5 ans sous conditions de prise de retraite du cédant à l'issue de la cession

d) **Plafonnement du remboursement** de la taxe foncière par le preneur à hauteur de 80%

Mesures finalisées

- 8) **[Consensus]** Mettre en place une stratégie de **stockage de réserves foncières** :
- a) Utilisation prioritaire des friches
 - b) Augmenter la durée du portage à 10 ans
 - c) Augmenter la dotation disponible en la portant à 2M€
 - d) Faciliter le portage du bâti affecté par l'entreprise à sa propre exploitation
- 9) **[Consensus]** Rendre le dispositif de **compensation agricole collective** plus opérationnel et en adéquation avec la mise en œuvre opérationnelle des projets (échéances, protocoles d'accord etc.)
- 10) **[Consensus]** Faire évoluer et renforcer le **Répertoire Départ Installation (RDI)** qui relève d'une mission de service public afin d'y centraliser toutes les opportunités foncières
-

GT 3 : ADAPTATION ET TRANSITION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mesures finalisées

MESURES DE PRIORITE 1

1)[Consensus] Proposer à tous les agriculteurs un accompagnement global et personnalisé intégrant les enjeux du changement climatique et de la transition agro-écologique :

- Sensibiliser et informer les agriculteurs sur les enjeux du changement climatique,
- Généraliser la démarche de transition climatique « diagnostic/préconisations/plan d'actions » de l'exploitation agricole à tous les agriculteurs et plus généralement de la transition agroécologique,
- Former les acteurs du conseil agricole aux enjeux du changement climatique,
- Financer le diagnostic et les leviers d'action, Intégrer le changement climatique dans les projets d'entreprise des nouveaux installés

2) [Consensus] Indemnisation des sur-inondations :

- Mise en place de systèmes indemnitaires ou compensatoires en cas de sur-inondations par des ouvrages construits avant 2014 (mobilisation de la taxe GEMAPI par exemple),
 - Créer un fonds d'indemnisation dimensionné pour faire face aux engagements de la collectivité porteuse,
 - Prise en compte des sur-inondations liés aux dysfonctionnements d'ouvrages,
 - Pérenniser les indemnités
-

Mesures finalisées

MESURES DE PRIORITE 1

3) [Consensus] Cartographie de durabilité des ressources en eau :

- Protéger la ressource en eau (qualité, quantité) pour Paris et sa Région,
- Pérenniser l'irrigation pour assurer une agriculture locale diversifiée,
- Etudier les alternatives au prélèvement en nappe,
- Éviter les tensions liées au partage de l'eau

4) [Consensus] Définir un calendrier ambitieux de mise en œuvre du « zéro artificialisation nette » en Île-de-France :

Modifier la loi Climat et Résilience pour faire cesser la spécificité francilienne (non concernée par la première étape de réduction de moitié de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers à atteindre en 2031)

Mesures finalisées

MESURES DE PRIORITE 2

5) [Consensus] Développer les filières de diversification :

- Faciliter l'accès à ce type d'évaluation pour les agriculteurs et les filières,
- Mieux définir le local,
- Conforter le maillage régional d'outils de transformations et de conditionnement pour structurer des filières territorialisées,
- Généraliser le recours à des contrats type pluriannuels, avec modalités de juste rémunération des producteurs et meilleure répartition de la valeur

6) [Consensus] Développer les paiements pour les services écosystémiques rendus par l'agriculture (paiements pour services environnementaux) : Disposer d'une gamme de paiements pour service environnementaux adaptée aux priorités régionales

7) [Consensus] Amplifier la recherche, l'innovation et le transfert autour du changement climatique et de la transition agroécologique:

- Renforcer les liens entre les acteurs de la R&D et le développement agricole,
 - Proposer aux acteurs de la recherche des temps d'échanges avec les agriculteurs via les groupes de développement,
 - Développer des plateformes numériques d'accès aux ressources R&D (ecophyto pic – Rd AGRI) et les ouvrir aux travaux des chercheurs,
 - Rendre accessible la recherche dans un langage propice aux agriculteurs
-

Merci de votre attention !

